

The background features abstract geometric shapes in various shades of blue and green, primarily concentrated on the right side of the page. The shapes are layered and semi-transparent, creating a modern, dynamic feel. The main text is positioned on the left side of the page, set against a plain white background.

# 18 septembre 2023

REUNION DE RENTREE  
COLLEGE SAINT EXUPERY  
VELIZY VILLACOUBLAY

# La classe de 4<sup>ème</sup>

- ▶ Classe de réflexion sur l'orientation
- ▶ Distribution de tablettes numériques par le Conseil Départemental, le 14 novembre 2023.

# La PsyEn - Conseillère d'Orientation

**Emmanuelle METZGER – Psychologue de l'Éducation Nationale**

Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle



## Présente au collège SAINT EXUPÉRY

- LUNDI MATIN
- JEUDI APRES-MIDI

*Les rendez-vous se prennent au bureau de la vie scolaire.*

**L'élève peut venir seul ou accompagné de sa famille.**

**Bureau situé à l'aile D, salle 23 – à côté du CDI**

## Missions de la Psy EN

- Aider les élèves à identifier leurs aptitudes et leurs intérêts.
- Accompagner les élèves pour définir leur parcours d'orientation.
- Proposer un temps d'écoute et une aide en cas de difficulté (personnelle, scolaire...).
- Intervenir de façon collective lors de séances ou d'ateliers en classe.

La Psy EN peut également vous recevoir au **CIO de Versailles-Saint-Cyr le MARDI APRES-MIDI.**

**12 Rue Victor Hugo, 78210 Saint-Cyr-l'École**

**Tel : 01 30 58 58 98**

**Courriel : [cio-versailles-saint-cyr@ac-versailles.fr](mailto:cio-versailles-saint-cyr@ac-versailles.fr)**

### Le CIO de Versailles-Saint-Cyr

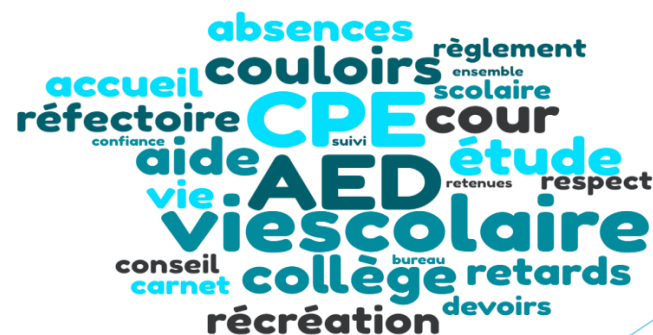
est ouvert au public :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h en période scolaire et durant les congés scolaires.
- Le samedi de 9h à 12h en période scolaire.

# La Vie Scolaire

## ▶ L'équipe vie scolaire:

- ▶ 1 CPE
- ▶ 6 assistants d'éducation
- ▶ 1 assistante pédagogique



# Horaires

## ▶ MATIN

▶ 7h53 : ouverture du collège **Retard si élève arrive dans le hall après la 1<sup>ère</sup> sonnerie**

▶ M1. 8h10-9h05: début des cours **8h05**

▶ M2. 9H10-10h05 **9h05**

▶ 10h05-10h20: Récréation

▶ M3. 10h25-11H20

▶ M4. 11H25-12H20

▶ 11h25 : début du restaurant scolaire. 1<sup>er</sup> service

▶ 12h20 : 2<sup>ème</sup> service.

## ▶ APRES-MIDI

▶ S1. 13h-13H55 **Retard 12h55**

▶ S2. 14H-14H55 **13h55**

▶ 14h55-15h10: récréation

▶ S3. 15h15-16H10

▶ S4. 16H15-17H10

▶ S5. 17H15-18H10 => Section Volley

▶ *Les élèves se rangent dans la cour en début de  
demi-journée et après les récréations.*

# Le carnet de liaison

- « Passeport » de l'élève, il doit toujours l'avoir avec lui !
- Les carnets doivent être obligatoirement complétés et signés !
- Outil incontournable de liaison entre la famille et le collège

Vérifier régulièrement la partie correspondance  
=  
tout comme NEO - Pronote

Le carnet de liaison est demandé pour entrer et sortir du collège.  
En cas de non présentation l'élève restera 1 heure de plus et fera ses devoirs.

# Autorisation de sortie

- En cas d'absences des professeurs :

Photo récente obligatoire

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Classe \_\_\_\_\_

Externe  
Autorisé(e) à sortir en cas d'absence d'un professeur en fin de demi-journée.  
 OUI  NON  
SIGNATURE

Demi-pensionnaire  
Autorisé(e) à sortir en cas d'absence d'un professeur en fin de journée.  
 OUI  NON  
SIGNATURE

Autorisation au dos du carnet

OUI  NON

# L'étude



- ▶ Lorsque les élèves n'ont pas cours (professeur absent, EDT), ils sont pris en charge dans une salle d'étude par les assistants d'éducation.
- ▶ Une charte définit les règles à suivre pendant ce temps.
- ▶ Les élèves doivent profiter de ce temps (prévu ou imprévu) pour s'avancer dans leur travail.



# Absences et retards

En cas d'absence, rôle des parents :

- Prévenir le collège par téléphone le plus rapidement possible
- Effectuer la justification dans le carnet (par papier, mail à l'adresse de la vie scolaire ou Pronote)



**Les élèves ne seront jamais autorisés à sortir dans la journée si encore cours  
(même avec un mot)**

**Il faut qu'un responsable légal se déplace au collège et  
signe une **décharge** pour récupérer son enfant.**

Les retards :

Afin de favoriser la ponctualité des élèves :

4 retards → 1 heure de retenue

Retard entre 2 cours → 1 heure de retenue

- Pour justifier un retard : même démarche que pour les absences ou signer page retards dans le carnet (p.32).

# Les absences cantine

- ▶ **Exceptionnellement** (*situation sanitaire, RDV médical, impératif familial*) vous pouvez rédiger une absence cantine pour que votre enfant ne mange pas à la cantine.
- ▶ Démarche à suivre :
- ✎ Sur papier libre : indiquer **nom et classe de votre enfant, attention à bien dater** (*en cas de doute sur l'authenticité de l'absence, nous appelons les parents pour vérification*) ou par mail à l'adresse de la Vie Scolaire.
- ✎ Votre enfant doit mettre cette absence dans la boîte aux lettres devant la vie scolaire **2 jours avant** ou **mail envoyé (48h en avance)**



- ▶ Sur l'espace So'Happy vous pouvez annuler un repas
- ▶ mais cela ne donnera pas le droit à votre enfant de sortir du collège.



- ▶ Si votre enfant est demi-pensionnaire et que vous faites le choix qu'il ne mange pas un ou
- ▶ plusieurs jours par semaine, il faut rédiger un mot ou un mail à l'attention de la Vie Scolaire
  
- ▶ (*ex : en indiquant que vous souhaitez que votre enfant ne mange pas à la cantine le mardi et le vendredi en semaine B*).

# Tenues vestimentaires

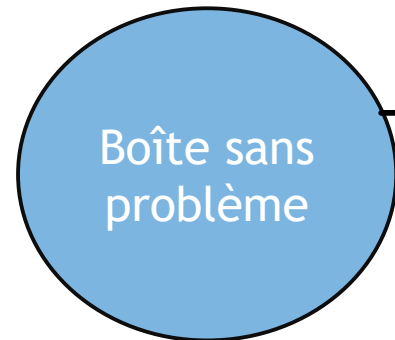
- ▶ Attention aux tenues de vos enfants pour venir au collège
- ▶ Nous n'autorisons pas (*cf Charte Vestimentaire*):
  - ▶ - *vêtement déchiré*
  - ▶ - *t-shirt avec message déplacé*
  - ▶ - *sac à main*
  - ▶ - *claquettes*

# Problème entre camarades

En cas de difficulté avec des camarades ou de doute, merci d'informer l'établissement afin de prendre des mesures à l'interne (*vigilance, punition, contact des familles...*).

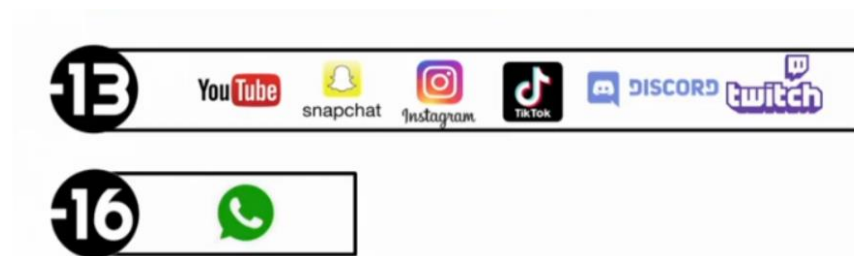
Ne pas agir directement (*en interpellant les élèves*) au risque d'empirer la situation.

Les élèves peuvent déposer un papier pour expliquer leur problème et qu'il soit pris en charge :





# Problèmes liés à une absence de contrôle des réseaux sociaux



- ↗ Des conflits entre élèves débutent et prennent de l'ampleur sur les réseaux sociaux
- ↗ Augmentation des plaintes de la part des parents
- ↗ Sur les réseaux sociaux, vos enfants peuvent être confrontés : aux insultes, menaces, à des contenus pornographiques et violents.. Vos enfants peuvent aussi y participer...
- ↗ Merci d'informer les équipes du collège si vous avez connaissance d'une information.
- ▶ (ex : insulte sur un groupe whatsapp d'une classe, rumeur stories snapchat...)

## ▶ CONSEIL : Installation d'une application de contrôle parental

- ▶ (ex : par les opérateurs, réglages Iphone/Android, par les applications – comme le « mode Connexion Famille » TikTok- , Xooloo, Family link...)

▶ <https://www.e-enfance.org/espace-contrôle-parental/>

# Contacts



▶ Bureau Vie scolaire (assistants d'éducation) :

▶ [vie-scolaire1.0780210e@ac-versailles.fr](mailto:vie-scolaire1.0780210e@ac-versailles.fr)

▶ CPE :

▶ [emmanuelle.halimi@ac-versailles.fr](mailto:emmanuelle.halimi@ac-versailles.fr)

▶ *Courriels disponibles sur le site internet dans la rubrique Vie Scolaire*

# LE PROGRAMME PHARE programme de lutte contre le harcèlement scolaire

- Des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations
- Des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte
- Des personnels , des parents et des partenaires sensibilisés.

Le harcèlement scolaire :

Un élève isolé du reste de la classe par un groupe d'élèves avec souvent un « leader négatif » (lui-même ayant pu être harcelé en primaire)

Un phénomène qui s'inscrit dans la durée : tous les jours des moqueries, ou des menaces

Un phénomène amplifié par les réseaux sociaux

# LES PARENTS D'ÉLÈVES

- Conseil de classes (2 parents et 2 remplaçants) : être présent et faire un court résumé du conseil aux autres parents de la classe.
- Représentants des parents d'élèves pour les différentes instances  
Adhérer à l'APEIVV, seule association de parents déclarée, actuellement, dans le collège  
Se présenter aux élections (6 titulaires et 6 suppléants)
- L'élection des représentants de parents au CA se fera électroniquement du 09 au 13 octobre 2023, via Pronote,
- Participation à la vie de l'établissement (cross, forum des métiers, oraux de stage)



## Quelques dates du premier trimestre

ARRET DES NOTES : 29 NOVEMBRE

CONSEILS DE CLASSE DU 4 AU 14 DECEMBRE

REUNION DE REMISE DES BULLETTINS /

➤ MARDI 19 DECEMBRE POUR LES 5<sup>ème</sup> / les 3<sup>ème</sup>

➤ JEUDI 21 DECEMBRE POUR LES 6<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup>

## Autres dates

Forum des métiers : samedi 20 janvier 2024

Oral de stage : mercredi 7 février 2024

Cross du collège : mardi 30 avril 2024

# LES DEMANDES DE BOURSE 2023-2024

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, vous pouvez faire vos demandes en ligne de bourses de collège pour l'année scolaire 2023-2024. **Je vous invite d'abord à consulter le barème des bourses nationales ou à utiliser le simulateur de bourse à partir du site de l'éducation nationale (lien indiqué ci-dessous) pour connaître votre droit à la bourse ou pas.**

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Si vous avez droit à la bourse, vous pouvez faire ensuite votre demande en ligne en vous connectant au [portail Scolarité-Services](#) jusqu'au jeudi 19 octobre 2023 inclus. Les montants annuels de la bourse suivant l'échelon sont indiqués sur le barème des bourses.

*(Rappel : deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à [Scolarité-Services](#) :*

- *Se connecter avec votre compte [EduConnect](#) ;*
- *Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte [Impots.gouv.fr](#), ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou [Mobile Connect et moi](#), ou [msa.fr](#)).*